

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril à 19 heures, le Conseil communautaire de Sumène Artense communauté, s'est réuni à la salle socio culturelle de Saignes, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de Sumène Artense communauté.

Étaient présents : Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Gilles RIOS, Bernadette SIMON, Serge DELMAS (Champagnac), Martine MONCOURIER, (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Philippe VIALLEIX (Lanobre), Jean Michel HOJAK (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER, Jean Philippe SERRE (Saignes), Alain COUDERT (Saint-Pierre), Bertrand FORESTIER (Sauvat), Christiane SERRE (Trémouille), Arnaud MOREAU (Vebret), Catherine MAISONNEUVE (Veyrières), Alain DELAGE, Clotilde JUILLARD, Céline BOSSARD, Bernard BOUVELOT, René BERGEAUD, Maire Ange FLEURET BRANDAO (Ydes)

Ont donné pouvoir : Bernard LACOUR (Champs-sur-Tarentaine-Marchal) à Martine MONCOURIER (Champs-sur-Tarentaine-Marchal), Thierry FONTY (Champs-sur-Tarentaine-Marchal) à Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Fabrice MEUNIER (Vebret) à Arnaud MOREAU (Vebret)

Secrétaire de séance : Eric MOULIER

Nombre de membres afférents au Conseil communautaire : 34 / Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 24 / Nombre de votants : 27

Date de la convocation : 5 avril 2024

20240411012DE
PARTICIPATIONS 2024

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire les participations suivantes pour l'année 2024 :

NOM DE L'ORGANISME OU DE L'ASSOCIATION	MONTANT
Office de tourisme de Sumène-Artense	170.000 €
Accès Santé Nord Cantal	15.000 €
CLIC du Haut Cantal	3.708 €
Mission locale Hautes Terres Nord-Ouest Cantal	12 339 €
Cantal Auvergne Entreprendre	100€
Syndicat mixte Cantal attractivité	1 000€
France Active Auvergne	8 390 €
Initiative Cantal	2517.00 €
Réseau compost citoyen	400 €
Fédération Française cyclotourisme	500 €
Parc des Volcans d'Auvergne	2000€
PREMA	250 €
AUE	668.80 €
ÉCOLE DE MUSIQUE	33 500 €
ARRA	350 €
GRAMMAC	5 000 €

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 27 voix POUR (Stéphane BRIANT ne prend pas part au vote) :

Date de transmission de l'acte: 17/04/2024
Date de réception de l'acte: 17/04/2024
20240411012DE
015-24-2501055-20240411012DE-DE
A G E D I

- Valide les participations de l'année 2024
- Prévoit les crédits nécessaires au budget primitif 2024
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles à cette démarche

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE-MARCHAL, le 11 avril 2024

Pour extrait certifié conforme,
Le Président
Marc MAISONNEUVE



Délibération rendue exécutoire
Transmise à la Préfecture le 17/04/2024
Affichée ou notifiée le 17/04/2024
Document certifié conforme

Le Président, Marc MAISONNEUVE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.



Date de transmission de l'acte: 17/04/2024
Date de réception de l'AR: 17/04/2024
015-241501055-20240411012DE-DE
A G E D I